

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 20 novembre 2014 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23.10.2014**
- 2. Assemblée générale ordinaire Sofilux, le 15.12.2014 - Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes**
- 3. Avis sur les budgets 2015 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Fontenoille**
 - B) Muno**
 - C) Sainte-Cécile**
- 4. Octroi subside pour la prise en charge de frais publicitaires de l'Académie de Musique de Bouillon**
- 5. Redevance sur le service de surveillance des enfants organisé dans les écoles communales et dans l'accueil centralisé dans le cadre de l'accueil extrascolaire – Exercices 2015 à 2019**
- 6. Vente partie terrain communal à Sainte-Cécile Section C n° 363 V2 à M. Guiot**
- 7. Règlement visant la prévention contre l'incendie – Décisions**
- 8. Zone de Secours – Ratification diverses consignes de sécurité**

**9. Convention relative au placement d'un ensemble
statutaire au rond-point de Florenville – Décisions**

**10. CCATM – Modifications de certains membres –
Décisions**

**11. Travaux de gros œuvre au Belvédère de l'église
de Florenville – Décisions**

12. Réfection des ponts à Muno et Watrinsart - Décisions

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

